

LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

a pour vocation de rassembler toutes les personnes ayant à cœur d'œuvrer pour l'école publique

- Elle est animée par un Comité regroupant élus municipaux, représentants de l'Éducation Nationale et parents d'élèves élus par les adhérents de la caisse des écoles.
- Elle administre un budget composé de la subvention municipale et des cotisations de ses adhérents.
- Elle finance le fonctionnement courant des écoles publiques de Trélazé, mais aussi les actions pédagogiques proposées par les enseignants (sorties culturelles, classes de transplantées, projets divers...).

POUR ADHÉRER

- remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous
- le remettre sous enveloppe à l'enseignant de votre enfant, accompagné de votre cotisation (en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé), ou le remettre en Mairie (Service vie scolaire).

Bulletin d'adhésion - Caisse des écoles publiques de Trélazé

Également téléchargeable sur le site internet de la ville www.trelaze.fr

- Année scolaire 2022/2023 -

L'adhésion n'entraîne aucune obligation pour les adhérents ; elle traduit votre soutien aux écoles publiques

Le montant minimum de la cotisation est fixé à 3 €

1. Renseignements concernant l'adhérent

Nom et prénom

Adresse

.....

Courriel

2. Avez-vous des enfants scolarisés à Trélazé ?

Oui Établissement(s) fréquenté(s)

.....

Non

Somme versée :€ Mode de versement : Espèce Chèque (à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé)

Date

Signature